

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 436**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

TP : Titre professionnel Constructeur (trice) en béton armé

Nouvel intitulé : Coffreur bancheur option bâtiment, option génie civil

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232s Exécution des ouvrages

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) constructeur (trice) en béton armé intervient lors de la construction d'ouvrages d'une certaine importance (bâtiments collectifs d'habitation, locaux industriels, bureaux, stades, ou édifices publics, etc.) dont l'ossature est constituée d'éléments en béton armé. Il (elle) réalise les travaux de fondations, les assemblages d'éléments en béton armé réalisés sur place ou préfabriqués, ainsi que le positionnement et le réglage des coffrages-outils. Il (elle) met en place les armatures, coule le béton et effectue les décoffrages et l'entretien des coffrages. Quel que soit le degré de complexité du chantier, il (elle) doit également être capable d'effectuer des travaux courants faisant appel aux techniques traditionnelles du bâtiment (construction de murs en maçonnerie, fabrication de moules en bois, etc.). Il (elle) exerce la plupart du temps en plein air, mais également en atelier pour la préfabrication des éléments. Il (elle) travaille à partir de consignes orales ou écrites, de plans ou de croquis, et sous le contrôle d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier. Il (elle) intervient toujours en équipe car la mise en place d'éléments du coffrage ou des pièces préfabriquées exige de travailler en coordination avec le conducteur de grue et les autres ouvriers de l'équipe. Il (elle) se déplace régulièrement sur des échafaudages et des passerelles. La sécurité doit être intégrée à tous ses actes professionnels.

Le (la) constructeur (trice) en béton armé réalise de fréquents déplacements sur les différents chantiers et n'a pas de lieu de travail fixe, sauf s'il (elle) exerce son activité dans une usine de préfabrication.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

#### 1. REALISER DES OUVRAGES VERTICAUX D'UN BATIMENT EN BETON ARME A L'AIDE DE BANCHES METALLIQUES.

Réaliser des fondations en béton armé au moyen de coffrages traditionnels et / ou de coffrages outils.

Réaliser des poteaux en béton armé à l'aide de coffrages outils.

Réaliser des voiles en béton armé en utilisant des banches standard.

#### 2. REALISER DES OUVRAGES HORIZONTAUX D'UN BATIMENT EN BETON ARME (POUTRES, DALLES, DALLAGES...)

Mettre en oeuvre des longrines et des poutres en béton armé au moyen de coffrages outils, traditionnels ou mixtes.

Réaliser un plancher en pré-dalles et dalle de compression.

Réaliser un plancher à l'aide de coffrage mixte (métal/bois).

#### 3. PREFABRIQUER DES ELEMENTS EN BETON ARME D'UN BATIMENT (POUTRES, LINTEAUX, PRE-DALLES, BALCONS, GARDE-CORPS...)

Préfabriquer des longrines et des poutres en béton armé de dimensions et de sections courantes.

Fabriquer des pré-dalles en béton armé sur des tables métalliques.

Préfabriquer dans des moules complexes des éléments en béton armé de formes et de dimensions particulières.

#### 4. POSER DES ELEMENTS EN BETON ARME PREFABRIQUES D'UN BATIMENT

Poser et claveter des longrines, des poutres, des linteaux, des pré-dalles, etc., entrant dans la phase de structure d'une construction.

Poser et claveter des allèges, des balcons, des escaliers entrant soit dans la phase de structure, soit après cette phase, dans des conditions spécifiques de réalisation.

#### 5. METTRE EN PLACE DES ARMATURES DANS LES OUVRAGES BETON ARME D'UN BATIMENT

Réceptionner, identifier et stocker des armatures livrées sur un chantier.  
 Assembler des châssis d'armatures.  
 Poser des armatures de fondations, de verticaux et d'horizontaux en béton armé.

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

petites et moyennes entreprises ou grosses entreprises de bâtiment. Usines de préfabrication d'éléments en béton armé

Type d'emploi accessible : Bancheur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1701 : Construction en béton

**Réglementation d'activités :**

Néant

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de cinq certificats de compétences professionnelles ( CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles ( CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 21/10/2003 paru au J.O. du 08/11/2003

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Coffreur bancheur option bâtiment, option génie civil